

"La gestion des déchets en Corse doit être publique"

Gilles Simeoni-Le président de l'Exécutif donne son point de vue détaillé sur le courrier envoyé par la préfète Josiane Chevalier, le 7 octobre. Et en appelle à un "sursaut" des intercommunalités et des collectifs citoyens

Une semaine après l'envoi, par la préfète de région, Josiane Chevalier, d'un courrier vous demandant de soumettre une nouvelle délibération à l'assemblée de Corse sur le projet de Viggianello 2, où en êtes-vous de votre réflexion ?

Je n'ai pas voulu réagir à chaud parce que la question des déchets est trop grave pour qu'elle puisse s'accommoder de réactions excessives ou de polémique. J'estime que je n'ai pas à réagir aux injonctions déferées par Madame la préfète, quasiment par voie de presse. Si je partage les inquiétudes exprimées dans ce courrier, je ne peux pas en accepter la forme. D'abord, parce que c'est un courrier qui a vocation à être rendu public avant même qu'il ne me parvienne. Or ce n'est pas la première fois que cela arrive. Deuxièmement, parce qu'on a jamais vu, dans l'histoire de la Corse, le représentant de l'État enjoindre au président de l'Exécutif et à l'assemblée de Corse de prendre ou ne pas prendre une délibération. Il s'agit là d'une ingérence par voie d'injonction dans le fonctionnement des institutions. Ce fait sans précédent n'est pas acceptable.

Dans son courrier, Josiane Chevalier pointe du doigt la lenteur des efforts réalisés sur le tri à la source. La responsabilité de la Collectivité de Corse est très nettement soulignée. Que répondez-vous ?

Je tiens à rappeler avant tout qu'en proposant, comme nous l'avons fait, aux intercommunalités des conventions pour renforcer leurs moyens sur le tri, la Collectivité de Corse est allée au-delà de ses compétences. Cependant nous considérons qu'il est de notre devoir d'aider les intercommunalités puisque nombre d'entre elles sont dépourvues de moyens.

Quelle est la compétence exacte de la Collectivité de Corse sur la gestion des déchets ?

La collectivité de Corse doit proposer un plan de gestion des déchets non dangereux. C'est ce que nous avons fait. Et le paradoxe dans cette histoire, c'est que personne n'est contre ce plan qui a été voté.

"Le chemin que nous proposons est le meilleur"

Dès que le nom d'une commune est évoqué pour accueillir un centre de stockage, des collectifs se dressent contre, comme à Moltifao. Comment comptez-vous vous y prendre ?

C'est la Collectivité de Corse qui a proposé le site de Moltifao. Des oppositions et des inquiétudes ont vite été soulevées. Nous sommes en train, avec François Sargentini, le président de l'Office de l'Environnement, d'étudier le dossier. Il n'est aujourd'hui plus question de créer



Les relations sont toujours plus tendues entre le président de l'Exécutif Gilles Simeoni et la préfète de Corse, Josiane Chevalier. /PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

Ce dernier prévoit le tri à la source, deux usines de surtri, l'une à Bastia, l'autre à Ajaccio. Les déchets restants, doivent être stockés. Pour ce faire, deux ou trois centres de stockage doivent être trouvés en Corse. Dans ce cadre général, les intercommunalités sont chargées du tri, le Syndicat de valorisation des déchets en Corse (Syvadec), quant à lui, est chargé d'identifier les usines de surtri et les centres de stockage. C'est au Syvadec de le faire et non à la Collectivité de Corse. La préfète se trompe donc d'interlocuteur".

Si nous étions dans une logique purement égoïste, nous pourrions dire simplement que le tri est un problème qui relève de la compétence des intercommunalités. Mais étant confrontés à une situation très complexe, nous avons décidé d'initier, à partir de février dernier, à Corte, des réunions où tous les acteurs étaient invités pour trouver rapidement des solutions opérationnelles.

À quel ont servi concrètement ces réunions ?

Nous avons d'abord constaté que certaines collectivités s'en sortaient mieux que d'autres. Nous avons donc proposé une convention collective par laquelle la Collectivité de Corse alderait les intercommunalités à mettre en œuvre le tri sur leur territoire, notamment en mettant à leur disposition du personnel. À partir de là, il fallait 24 000 euros d'aides directes de l'État par le biais de l'Ademe pour payer ce personnel, appelé "ambassadeurs de tri".

La préfète note cependant dans son courrier "qu'aucune des conventions bilatérales prévues pour ces ambassadeurs du tri, n'a pu être signée". Pourquoi ?

D'abord, une convention cadre a bien été signée avec chacune des intercommunalités, à l'exception de deux d'entre elles (le Sartenais-Valinco-Taravo, qui est celle où se trouve le centre de Viggianello et Spelunca-Liamone). Aujourd'hui, 12 conventions sont en voie de rédaction. Le courrier de la préfète est donc de mauvaise foi.

Josiane Chevalier évoque également les financements importants apportés par l'État pour la mise en œuvre du tri. La préfète souligne que 44 millions restent d'ailleurs disponibles dans le cadre du Programme exceptionnel d'investissement. Ces fonds n'ont-ils pas été utilisés ?

Personne n'ose faire le premier pas. Ce ne serait vraiment pas à la

Collectivité de Corse ne veut pas de situation de duopole. La gestion des déchets ne doit pas entrer dans une logique de recherche du profit mais dans celle de l'intérêt général.

Lorsque nous avons fait notre plan, nous avons expliqué que nous souhaitions mettre en place ce système vertueux. Avec le tri généralisé, puis deux usines de surtri (vote du rapport Sargentini, en 2018, NDLR) et deux ou trois centres de stockage. Nous avons alors expliqué que nous souhaitions utiliser le chemin de fer pour le transport des déchets, et que les terrains, que le Syvadec était chargé de trouver, devaient se situer au plus près des voies ferrées.

Au cours des réunions de Corte, organisées à partir de février 2019, nous avons accepté de revoir l'idée de n'avoir que deux centres de stockage. Le Syvadec préconise cette option par souci de rentabilité. Les intercommunalités se sont regroupées en territoire et chaque regroupement était chargé de trouver un site pour créer son centre de stockage. La Corse se retrouverait ainsi avec 4 petits centres. Nous avons donc accepté cette solution et avons attendu les propositions.

Quid de l'incinérateur ?

Ce serait renoncer au tri. Or la loi nous impose de trier et en Corse, une fois les déchets triés, la solution de l'incinérateur n'entrerait plus dans un modèle économique viable. De plus, la construction d'un incinérateur produisant de l'énergie doit se faire en zone urbanisée. Or lorsque les déchets sont incinérés, il reste les mâchefers, or la préfète nous interdit d'exporter nos déchets. Où les stockerions-nous ?

Mais aucune n'est venue.

Si aucun site n'est proposé, êtes-vous prêt à soumettre à l'assemblée de Corse une nouvelle délibération concernant le projet privé de Viggianello 2 ?

Non. Nous souhaitons aller au bout de la démarche initiée pour construire un système plus vertueux pour la Corse. La préfète n'a pas besoin de l'autorisation de l'assemblée de Corse si elle veut autoriser le projet d'Alexandre Lanfranchi. Josiane Chevalier nous demande, en gros, de renoncer au système que nous avons choisi pour la Corse, à savoir une gestion publique. De plus, refusant de faire appel de la décision du tribunal administratif qui a autorisé le projet privé à Giuncaggio, le préfet de Haute-Corse, va également dans le sens d'une privatisation du système. Nous sommes contre cette privatisation.

Le site Lanfranchi pourrait cependant être opérationnel très rapidement. Tandis que Viggianello fermerait ses portes en juin prochain...

Alexandre Lanfranchi avait déclaré qu'il était prêt à vendre son projet à la puissance publique. Je ne ferme pas la porte à cette éventualité. Mais si tant est que nous trouvions un point d'accord, il nous faudra avoir l'adhésion de la population du Sartenais-Valinco-Taravo. Or je rappelle qu'en 2015, un engagement a été pris par l'État et le Syvadec à ce que le centre de Viggianello cesse définitivement son exploitation. Si nous revenons sur cette parole sans avoir, au préalable, construit un système global, avec d'autres centres de stockage, plus personne ne va nous croire. Nous ne pourrions réussir la gestion de la période provisoire qu'en donnant aux centres existants, l'assurance qu'il existe d'autres perspectives, avec l'ouverture de nouveaux centres de stockage.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE MARCELLIN

* Sollicité pour une interview hier en fin d'après-midi, François Tatti, le président du Syvadec, a déclaré ne "pas être en situation de répondre", ne pouvant s'extraire d'une réunion et préférant attendre de "prendre connaissance des déclarations de Gilles Simeoni pour y répondre".

avec la continuité territoriale pour inciter l'importation de matières en vrac en Corse, réduire ainsi les déchets par le biais de l'économie circulaire. Et nous allons nous réunir de nouveau pour trouver, ensemble, des solutions.

À la veille des élections municipales, pensez-vous qu'il est vraiment possible de faire avancer le dossier ?

Personne n'ose faire le premier pas. Ce ne serait vraiment pas à la

hauteur des enjeux de prendre le risque de faire échouer la Corse pour des raisons liées à des contingences électorales.

Je pense qu'une fois que les choses sont expliquées, la Corse compte suffisamment de femmes et d'hommes de bonne volonté pour comprendre que le chemin que nous proposons pour la gestion des déchets est le meilleur. Les intercommunalités et les citoyens doivent le comprendre.